

Département du Rhône
Arrondissement de Lyon
Canton de L'Arbresle

Commune de LA TOUR DE SALVAGNY

Arrêté du Maire N° 09.37.141

Objet : Arrêté portant autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire

Le maire de la commune de La Tour de Salvagny,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211.1 et suivants,

Vu le code des débits de boissons, notamment ses articles L 1 et L 48,

Vu les arrêtés préfectoraux publiés au recueil des actes administratifs numéro spécial - 3bis mars 1974 relatif aux débits de boissons,

Vu l'arrêté municipal n° 08.42.264 du 9 avril 2008 portant délégation à Monsieur Gilles RUME, 1^{er} Adjoint, pour signer les arrêtés afférents notamment à l'ouverture de débits de boissons à caractère temporaire sur la commune de La Tour de Salvagny,

Vu la demande de l'association Ecoles en Fête, représentée par sa Présidente Madame Véronique MATHIEU, en date du 4 mars 2009, sollicitant l'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire dans le cadre de l'organisation d'un loto qui se déroulera le dimanche 22 mars 2009,

Arrête

Article 1 – Madame la Présidente de l'association Ecoles en Fête est autorisée à ouvrir un débit de boissons de 1^{ère} catégorie, à titre exceptionnel et temporaire, au Parc de l'Hippodrome de La Tour de Salvagny, le dimanche 22 mars 2009 de 15h30 à 18h30 à l'occasion d'un loto.

Article 2 - Seules les boissons de la 1^{ère} catégorie pourront être offertes ou vendues, c'est à dire :

Groupe I : Boissons sans alcool, eaux minérales ou gazeifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas à la suite d'un début de fermentation des traces d'alcool supérieure à un degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, chocolat, etc.

Article 3 – Madame la Présidente de l'association Ecoles en Fête, MM. les Gardiens de police et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- M. le Lieutenant, commandant la brigade de gendarmerie de DARDILLY
- Mme Véronique MATHIEU – Présidente de l'association Ecoles en Fête
- MM. les Gardiens de police municipale
- Mme Danièle MOREAU – adjointe à la vie locale

Notifié le :
Signature

Fait à LA TOUR DE SALVAGNY
Le 18 mars 2009

Pour le maire
l'Adjoint délégué
Gilles RUME